

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 30 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2013 modifié portant nomination de M. Dubreuil (Pierre) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris;

Sur proposition de la présidente du conseil régional d'Île-de-France,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Lecoq (Jean-Pierre), conseiller régional de la région Île-de-France, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en remplacement de M. Dubreuil (Pierre), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU